

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022**

Le 15 Décembre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Souilhe, se sont réunis à 20H30, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 Décembre 2022 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 9**

**Étaient Présents :** M. Raymond VELAND, M. Éric ROSALIE, Mme Martine FONTANIÉ, M. Gilbert PICCININI, Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mlle Corinne CARMES, M. Freddy GAUTHIER, M. Jean-Marie ROSALIE

**Était absent excusé :** M. Grégoire ECK

**Secrétaire de Séance :** Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Martine FONTANIÉ est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du procès verbal de la réunion du 13 octobre 2022**

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité des présents** le procès verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2022.

**Délibération DL\_2022\_26 : Modification horaires et extinction de l'éclairage public**

M. le Maire indique qu'il est nécessaire, pour des raisons économiques, de revoir les horaires de l'éclairage public de la commune. Il propose une extinction de l'éclairage de 22h30 à 6h30.

*Après en avoir discuté Le Conseil Municipal vote à la majorité des présents  
L'extinction de l'éclairage public de 22h30 à 6h30*

**Délibération DL\_2022\_27 : Acceptation de dons et de legs**

M. le Maire précise qu'il est nécessaire de délibérer pour accepter les éventuels dons et legs pouvant être reçus par la commune.

*Le Conseil Municipal accepte à la majorité des présents  
La possibilité d'accepter les éventuels dons et legs reçus par la commune*

**Délibération DL\_2022\_28 : Décision modificative du budget**

M. le Maire explique que la dépense pour l'opération « Cœur de village » : aménagement des espaces propreté et entretien de la voirie s'élève à 49 565,40 €. La commune percevra une subvention de 10.000,00€ de la région et de 11.176,00 € du département, le reste sera financé par les fonds propres de la commune.

Le montant de la facture étant supérieure au montant initialement prévu il est nécessaire, pour régler la facture, d'augmenter d'un montant de 4 500,00 € la ligne budgétaire, par un virement à l'intérieur de la section investissement,

*Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents  
Le virement de crédits*

**Délibération DL\_2022\_29 : Adhésion à la mission de médiation du CDG11**

M. le maire indique que l'adhésion à un service de médiation est maintenant obligatoire car une procédure de médiation préalable est obligatoire pour certains litiges de la fonction publique et certains litiges sociaux. Il propose, la commune étant déjà adhérente au Centre de Gestion, d'adhérer à la mission de médiation de CDG11 qui sera rémunéré à chaque médiation engagée.

*Après en avoir discuté le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents  
L'adhésion à la mission de médiation du CDG11*

**Délibération DL\_2022\_30 : Motion concernant l'impact de la crise économique et financière sur les comptes communaux**

M. le Maire expose au Conseil municipal la motion déposée par l'association des maires afin d'attirer l'attention du gouvernement sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des communes. Il est demandé à l'état de stopper la baisse des dotations, de faire évoluer les recettes des communes au même rythme que l'inflation, d'accompagner les investissements locaux par un accès facilité aux subventions.

*Après en avoir débattu le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents  
La motion concernant l'impact de la crise économique et financière sur les comptes communaux*

### **Questions et informations diverses :**

#### **♦ Repas des aînés, vœux du maire**

Le repas des aînés sera organisé le dimanche 22 janvier 2023. Afin de prévoir un moment de convivialité ce repas sera ouvert à tous les habitants du village. Il sera gratuit pour les personnes âgées de 62 ans et plus, pour les autres il sera demandé une participation de 30,00 € (coût du repas, les boissons étant offertes par la municipalité).

La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 21 janvier 2023 à 18 heures à la salle des fêtes.

#### **♦ Colis de Noël pour le personnel**

Comme les années précédentes le personnel de la commune bénéficiera d'un colis et d'un bon d'achats.

#### **♦ Message de la secrétaire de mairie Coralie Durand**

Par un message adressé au maire et à tous les conseillers municipaux, Mme Durand a exposé les avantages dont elle bénéficiait dans l'autre commune où elle travaille et qu'elle n'avait pas à Souilhe. Après en avoir longuement discuté il a été décidé par la majorité des présents d'accorder à Mme Durand la mise en place du régime indemnitaire qui se décompose en une prime mensuelle et une prime annuelle dans les mêmes conditions que l'autre commune.

Par ailleurs à compter de 2023 les enfants du personnel communal bénéficieront du cadeau de Noël.

#### **♦ Illuminations de Noël**

Les décorations de Noël sont mises en place. Par soucis d'économie, elles ne seront allumées qu'à compter du 19 décembre jusqu'au 3 janvier.

*La crèche est également installée dans l'église qui sera ouverte au public les 24 et 25 décembre.*

#### **♦ Message de M. Cordel**

M. Cordel propose d'échanger sur un projet environnemental consistant à la plantation d'arbres fruitiers et arbrisseaux sur le territoire de la commune. Malheureusement la commune ne possède pas de terrain suffisamment grand pour ce genre de plantation. Toutefois la commission environnement propose de rencontrer M. Cordel lors de sa prochaine réunion afin d'échanger sur ce projet.

#### **♦ Pièges animaux**

Un administré s'est plaint d'avoir récupéré son chat avec un piège à la patte. Il est impossible de déterminer où était posé le piège la municipalité ne peut donc intervenir.

#### **♦ Salle intergénérationnelle**

Un fond d'accélération de la transition écologique appelé fond vert va être mis en place par l'état. Il pourra intervenir sur des projets liés à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. La rénovation de la salle intergénérationnelle intégrant ces projets. une demande de subvention devrait être possible.

#### **♦ Valorisation de patrimoine de la commune**

Afin de préparer les prochaines journées du patrimoine en 2023 une réunion est prévue par le groupe de bénévoles le 27 janvier 2023 à 20h30 à la salle du conseil municipal. Vous êtes tous conviés à cette réunion qui se terminera par la dégustation d'une galette.

#### **♦ Villages fleuris**

Le 8 novembre dernier la commune bénéficiant d'une fleur a obtenu un diplôme d'encouragements pour la poursuite du fleurissement de notre village ainsi qu'un hôtel pour les coccinelles.

#### **♦ Déchetterie**

A noter que la déchetterie de Labastide d'Anjou est maintenant ouverte le mardi, vendredi et samedi.

#### **♦ Char**

Mme Bonnety présente la situation financière concernant la fabrication du char pour l'année 2022. Le total des dépenses restantes après la déduction des subventions des mounjettes s'élève à 228,39 € ce qui représente un montant de 114,20 € pour les communes de Souilhannels et Souilhe

La séance est levée à 23h10

Le Maire  
Raymond VÉLAND

La secrétaire  
Martine FONTANIÉ

**Ce procès verbal sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal**